

Question 1 :

Approvisionnement - Acceptez-vous que le titulaire du marché intègre les approvisionnements de proximité dans les 50% de produits durables et de qualité demandés par le règlement ?

Réponse :

Les produits de qualité et durables ne signifient pas forcément les produits locaux. Les approvisionnements de proximité ne sont pas éligibles en tant que tels à Egalim. Les produits éligibles sont les SIQO (signes officiels de qualité et d'origine), les autres labels et démarches qualitatives comme HVE ou commerce équitable ou le cycle de vie du produit, ou encore le produit issu d'un circuit court et représentant un avantage environnemental.